



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ENERGIE DE
NOUVELLE-CALEDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

N° CS14-3160-SI- 1553 /
DIMENC

Le Directeur

Nouméa, le 22 JUIL. 2014

à

Monsieur le gérant
Société Compagnie de Fabrication et de
Préfabrication SA (C.F.P)
BP 7285
98801 Nouméa Cedex

Objet : l'exploitation d'un atelier de travail mécanique des métaux – commune de PAITA - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Dossier n°CE14-3160-SI-1421/DIMENC/TDESI_0998

Référence : Votre porté à connaissance reçu le 13/06/2014

Pièce jointe : Récépissé de déclaration n°CS14-3160-SI-1447/DIMENC du 8 juillet 2014
Délibération n°740-2008/BAPS du 19/09/2008

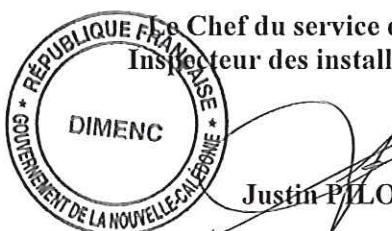
Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le récépissé de déclaration n°CS14-3160-SI-1447/DIMENC du 8 juillet 2014 délivré à votre société concernant l'exploitation d'un atelier de travail des métaux sis Lots n°7 et n°8 Ziza- commune de Païta.

Vous trouverez également ci-joint, la délibération fixant les prescriptions générales applicables à laquelle vous êtes tenu de vous conformer pour l'exploitation de cette installation.

De plus, le récépissé de déclaration n°CS13-3160-SI-1581 du 25 juin 2013 est abrogé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Chef du service de l'industrie
Inspecteur des installations classées

Justin PILOTAZ